

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale annuelle des parents,

tenue à l'école Notre-Dame-de-Lourdes de La Corne,
le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

PRÉSENCES

M^{mes} Marie-Claude Guay
Dianivel Guzman Castillo
Josée Larouche
Julie Cloutier
Joanie Boutin
Sonia Lefebvre
Charlène Côté-Barbe
Cloé Lévesque
Carolle Prévost

M. Kevyn Labrie

ABSENCES

Margot Lafleur
Mélanie Caron

**OUVERTURE DE LA
RÉUNION**

Madame Prévost souhaite la bienvenue à tous.

**NOMINATION D'UN(E)
SECRÉTAIRE
D'ASSEMBLÉE**

Secrétaire d'assemblée : Madame Joanie Boutin se propose à titre de secrétaire d'assemblée.

AGA-0903-24 **IL EST RÉSOLU** sur proposition
Madame Charlène-Côté **QUE** Madame Joanie Boutin
agisse comme secrétaire d'assemblée.

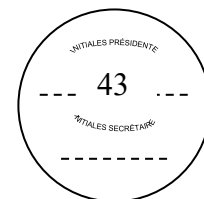
ADOPTÉE.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Carolle Prévost fait la lecture de l'ordre du jour.

AGA-0904-24 **IL EST RÉSOLU** sur proposition de
Madame Sonia Lefebvre **QUE** l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que
rédigé.

ADOPTÉ.



**ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL 25 SEPTEMBRE
2023**

[Tapez ici]

AGA-0905-24 **IL EST RÉSOLU** sur proposition de
Madame Joanie Boutin

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2023
soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

**PRÉSENTATION DU
RAPPORT ANNUEL 2023-
2024 ET ORGANISATION
SCOLAIRE 2024-2025**

Madame Carolle Prévost nous expose le contenu du rapport annuel
2023-2024. Elle nomme également les priorités pour 2024-2025. Elle
présente aussi l'organisation scolaire de cette année.

AGA-0906-24 **IL EST RÉSOLU** sur proposition de
Madame Charlène Côté-Barbe

QUE le rapport annuel 2023-2024 et l'organisation scolaire
2024-2025 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

**CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Carolle Prévost dresse la liste des responsabilités du conseil
d'établissement et propose une vidéo qui traite des rôles et mandats.

**NOMINATION DU
PRÉSIDENT**

Président d'élection :

Madame Charlène Côté-Barbe propose Madame Carolle Prévost à titre
de présidente d'élection. Elle accepte.

Présidente d'élection : Carolle Prévost

**NOMINATION DU
SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Madame Julie Cloutier propose madame Joanie Boutin à titre de
secrétaire d'élection. Elle accepte.

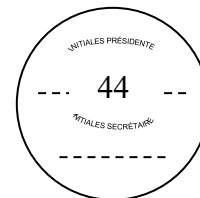
Secrétaire d'élection : Joanie Boutin

**POSTES DISPONIBLES : 2
REPRÉSENTANTS DE
PARENTS POUR UN
MANDAT DE DEUX ANS ET
1 MEMBRE DE LA
COMMUNAUTÉ POUR UN
MANDAT DE 1 AN**

Madame Carolle Prévost présente les postes disponibles et la durée des
mandats. Elle informe que les mandats sont terminés pour Mesdames
Philicia Alie et Anne Demers.

- Joanie Boutin (juin 2025)
- Charlène Côté-Barbe (juin 2025)
- 1 poste vacant – parent 2 ans (juin 2026)
- 1 poste vacant – parent 2 ans (juin 2026)

Les élus sont :



Madame Charlène Côté-Barbe propose madame Sonia Lefebvre pour un mandat de 2 ans (sept. 2024 à juin 2026).

Madame Joanie Boutin propose madame Dianivel Guzman Castillo pour un mandat de 2 ans (sept. 2024 à juin 2026).

Madame Charlène Côté-Barbe propose madame Cloé Lévesque à titre de membre de la communauté. Le mandat est d'une durée d'un an.

**DATE DE LA PREMIÈRE
RENCONTRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT – À LA
FIN DE LA PRÉSENTE
ASSEMBLÉE
DÉLÉGUÉ « COMITÉ DE
PARENTS CSSH »**

La première rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 4 novembre 2024 à 19h, à Saint-Marc de Figury dans la classe de madame Margot Lafleur.

Madame Carolle Prévost expose quelle est la fonction des membres délégués au comité de parents. La première rencontre aura lieu le 21 octobre 2024.

Madame Julie Cloutier propose madame Sonia Lefebvre à titre de déléguée au comité de parents et madame Joanie Boutin à titre de substitut. La proposition est acceptée par mesdames Sonia Lefebvre et Joanie Boutin.

**INFORMATION SUR
L'ORGANISME DE
PARTICIPATION DES
PARENTS (OPP)**

Madame Carolle Prévost expose les grandes lignes concernant l'OPP.

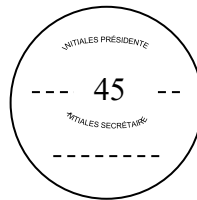
AGA-0907-24 **IL EST RÉSOLU** sur proposition de
Madame Joanie Boutin

QUE la formation d'un OPP soit formé
et est adopté tel que présenté.

APPROUVÉ.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question de l'assemblée.



CLÔTURE DE LA RÉUNION

AGA-0908-24

IL EST RÉSOLU sur proposition à l'unanimité

QUE l'assemblée soit levée.

Il est 19h55.

ADOPTÉE.

Joanie Boutin, secrétaire